

Employer des handicapés, et pas seulement en coulisse

Faire travailler des personnes en situation de handicap dans ses rayons, c'est l'engagement qu'a pris Coop en Suisse romande. Un pari gagnant.

Par **Stéphanie de Roguin**

EN SUISSE, 72% DES PERSONNES handicapées sont intégrées dans le marché du travail (contre 89% de la population ordinaire), détaille l'Office fédéral de la statistique (OFS). «Ces chiffres sont stables depuis dix ans», relève Marc Moser, porte-parole d'Inclusion Handicap, la faitière suisse des organisations de personnes handicapées. Ils ne tiennent cependant pas compte du marché dit secondaire, à savoir les ateliers protégés.

Ceux-ci emploieraient quelque 25000 personnes dans tout le pays. «La sensibilité des employeurs à engager une personne en situation de handicap est faible, les incitations et les mesures de soutien médiocres. Il manque de plus une mention dans la loi sur la protection contre les discriminations, observe Marc Moser. Et il existe même des incitations inopportunes dans le droit des assurances sociales: si une personne réintègre un emploi court, elle risque de perdre son droit à sa rente d'assurance invalidité (AI).»

Dix magasins Coop en 2018

Passant outre ces difficultés, Coop s'investit largement depuis plusieurs années. Le groupe emploie aujourd'hui près de 80 personnes en situation de handicap, ainsi que dix maîtres socioprofessionnels pour les accompagner, dans neuf magasins couvrant les six cantons romands. Un dixième magasin intégrera le programme Coop Intégration Handicap en 2018. «Tout a commencé il y a dix ans, raconte Jean-Claude Chapuisat, directeur des ressources humaines de Coop pour la Suisse romande. Le magasin de Collombey (VS) venait d'ouvrir. Un partenariat avec la fondation FOVAHM s'est mis en place pour employer des personnes handicapées dans les ateliers situés derrière le magasin, pour des tâches logistiques (pliage



Daniel Colaianni travaille à la boucherie de la Coop Maladière à Neuchâtel.

de cartons, préparation de paniers garnis). Les collaborateurs du supermarché ont demandé pourquoi ces personnes ne travailleraient pas directement dans les rayons, en contact avec la clientèle. Nous avons essayé et cela a été un succès.»

Le projet a depuis été étendu à toute la Suisse romande, avec une première convention signée en 2012 pour cinq ans, prolongée pour cinq nouvelles années en 2017. Le groupe Coop verse tous les ans 120 000 francs à chaque fondation (une par canton romand), pour la rémunération des maîtres socioprofessionnels, indispensables pour l'accompagnement des employés handicapés. Le retour sur investissement, s'il n'est pas directement chiffrable, est en tout cas positif, tant du côté des clients que du personnel. «L'ensemble de l'équipe les considère comme des collègues à part entière et nous partageons d'ailleurs les salles de pause. Il y a une grande fierté pour eux de porter les habits Coop et de se sentir utiles», témoigne Yves Melchior, gérant de la Coop Maladière (NE).

«Les responsables des succursales gagnent en humilité. Une personne handi-

capée parle de la même manière à tout le monde, elle ne va pas prendre des pincettes pour s'adresser à un supérieur, souligne Jean-Claude Chapuisat. Et puis, l'image donnée au magasin est bonne. Ce n'est pas du marketing, simplement quelque chose de positif qui s'est fait naturellement. Et ce qui est vraiment remarquable, ce sont les retours des parents de ces employés. Ils les voient plus épanouis, certains ont perdu du poids en étant en activité toute la journée.»

Bien sûr, il y a aussi des difficultés avec lesquelles il faut opérer: certains s'énervent, d'autres doivent être changés d'équipe, car leur tâche ne leur convient pas. «Il faut sans cesse procéder à de petits réajustements», confirme Jean-Claude Chapuisat. Ce personnel travaille aux mêmes conditions que les autres employés, avec des horaires un peu allégés, du lundi au vendredi de 7h45 à 16h30. «Il est essentiel pour chacun d'exercer une activité rémunérée, de se sentir utile, d'entretenir des liens sociaux et de gagner sa vie, insiste Marc Moser, porte-parole d'Inclusion Handicap. En entreprise, les personnes ne restent pas entre elles comme dans les ateliers protégés.» ■